



# Municipalité de Crassier

---

Au Conseil communal

**Préavis no 23/2024**

## **RAPPORT DE GESTION ET COMPTES EXERCICE 2023**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

## **INTRODUCTION**

Conformément aux dispositions légales, en particulier les articles :

- 93 a) à g) de la Loi du 28 février 1956 sur les communes, mis à jour le 1<sup>er</sup> septembre 2018,
- 34 et suivants du Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 mis à jour le 1<sup>er</sup> juillet 2006,
- 94 et suivants du Règlement du Conseil communal du 11 juillet 2016,

nous vous présentons ci-après le rapport de gestion de la Municipalité et les comptes de l'exercice 2023 que nous soumettons à votre approbation.

Le présent rapport relate les faits marquants et la marche de notre Commune durant l'année 2023.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **Conseil communal**

Le Conseil communal a tenu 4 séances durant l'année 2023, sous la présidence de M. Luc Otten. Il s'est prononcé sur 5 préavis municipaux.

### **Municipalité**

La Municipalité a tenu 46 séances durant l'exercice 2023

- Séance intercommunale entre les exécutifs des communes de Borex et de Crassier

Une séance intercommunale s'est tenue en 2023 entre les communes de Borex et de Crassier.

Les sujets suivants ont été traités :

- sécurité publique communale (ASP),
- balayeuse – location à la Commune d'Arnex-sur-Nyon,
- cimetière – plaque pour le jardin du souvenir,
- PRU – 2024,
- jardin d'enfants « Les Petits Soleils » – ligne de conduite,
- gestion du bâtiment de « La Nau », des abris PC et du cimetière,
- voirie – employés communaux,
- bureau du boursier (domicile),
- AEE – macarons de stationnement pour les employés.

- Visite annuelle du Préfet

L'inspection annuelle de la commune par le Préfet, Monsieur Olivier Fargeon, a eu lieu le 6 novembre 2023, conformément à l'art. 141 LC. Le contrôle des divers documents administratifs s'est déroulé en présence des personnes concernées. Les activités de la Municipalité et du

Conseil communal ont été passées en revue. La visite du Préfet n'a donné lieu à aucune remarque particulière.

- Délégation de compétence du Conseil communal à la Municipalité

Durant l'exercice 2023, la Municipalité n'a usé d'aucune compétence déléguée par le Conseil communal au début de la législature 2021/2026.

**Associations Intercommunales – Représentations**

La Commune de Crassier a été régulièrement représentée par sa Municipalité dans les réunions des diverses associations listées ci-après (liste non exhaustive):

→ **Assemblée des Syndics du District de Nyon**

Convoquée à deux assemblées en 2023, les sujets suivants ont été traités :

Le 16 mars 2023 à Bursins :

- LPrPNP - Protection du patrimoine arboré,
- festivités d'entrée en fonction du Président du Grand Conseil Vaudois, qui ont eu lieu à Nyon, le 5 septembre 2023.

Le 16 novembre 2023 à Essertines-sur-Rolle :

- réglementation de la lutte contre les chardons,
- procédure pénale et administrative en matière d'aménagement du territoire,
- projet LIFT, un coup de pouce pour les élèves au seuil de la vie active,
- projet éolien Essertines-sur-Rolle.

→ **Groupement des Syndics Asse et Boiron**

Les Syndics du groupement Asse et Boiron se sont réunis à deux reprises, le 10.05.2023 et le 08.11.2023, pour traiter des différents sujets concernant les neuf communes du groupement. Les sujets suivants ont été abordés :

Le 10 mai à Grens :

- macarons payants pour les villages où il y a des collèges,
- AEE – location des salles de classes,
- loyer des UAPE – Convention AEE et base de calcul des loyers des différents unités, dont la future UAPE de Chésereux,
- constitution d'une commission intercommunale destinée à étudier les synergies possibles entre les différents clubs ou associations sportives,
- discussion sur l'intérêt des restaurateurs de nos communes à proposer des repas de qualité aux personnes âgées (seniors) faisant appel aux CMS qui dépendent de la FLC (Fondation de La Côte) ainsi que l'évolution et la pérennisation du bénévolat dans le cadre des livraisons de ces derniers,
- cartes CFF Commune – nouveau système à partir de 2024.

Le 8 novembre à La Rippe :

- nouvelle UAPE de Chésereux – facturation des loyers aux Communes d’ASBO,
- loyer 2010-2022 payé par l’AEE aux Communes d’ASBO,
- piscine de Chésereux – coût d’exploitation,
- incitation pour une coordination des plans PECC,
- parking payant pour les enseignants,
- gestion des places de jeux/sport (nuisances nocturnes . occupation hors commune),
- transports publics,
- navette Cristal,
- cartes CFF, (situation à fin octobre 2023 et adhésion au nouveau système dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024),
- PRU – génératrice.

→ **Union des Communes Vaudoises (UCV)**

L’UCV est une association faîtière chargée de défendre les intérêts de ses membres (278 communes) et de les promouvoir devant les autorités et le public.

Ses objectifs sont:

- Promouvoir les intérêts des communes et sauvegarder les compétences des communes vaudoises.
- Promouvoir la formation.
- Informer et consulter ses membres.
- Recueillir et faire connaître (après consultation) l’avis de ses membres sur les projets qui lui sont soumis par le Conseil d’Etat.
- Représenter les communes membres auprès des autorités cantonales, des organismes publics ou privés.

Ses prestations :

- Réalisation d’**analyses financières** pour les communes.
- Aide à la mise en place d’une **planification financière**.
- Accompagnement stratégique et financier dans le cas de **fusions de communes**, notamment sur le processus de fusion, l’animation de groupe de travail et la réalisation d’une analyse comparative multicritères.
- Accompagnement pour la mise en place et le développement de collaborations intercommunales.
- Animation de séances et ateliers sur les différentes thématiques communales.
- Accompagnement dans les processus de réflexion stratégique.

Accord AIRBNB :

- Un accord a été signé entre l’UCV et Airbnb afin de faciliter l’encaissement des taxes communales de séjour. L’UCV joue le rôle d’intermédiaire entre Airbnb et les communes vaudoises ayant adhéré à ce partenariat.

MCH2 :

- L'accompagnement par l'UCV des boursiers vaudois dans la transition MCH2 (modèle comptable harmo-nisé 2), via un cycle de formation, est un succès. Plusieurs cours, à la fréquentation accrue, ont ainsi été organisés en 2023.

Convoquée deux fois en 2023 l'assemblée générale de l'UCV a eu lieu le 10 juin 2023 à Chapelle-sur-Moudon et une assemblée générale extraordinaire a eu lieu le 27 juin 2023 à Crissier. L'assemblée générale du 10 juin a été marquée par la présence de Madame Viola Amherd, Conseillère fédérale. Les points suivants ont été traités lors de ces deux séances :

Le 10 juin à Chapelle-sur-Moudon

- Désignation de 10 scrutateurs (1 par district),
- comptes 2022 et Budget 2024,
- message de Madame Christelle Luisier Brodard, Présidente du Conseil d'Etat,
- message de Madame Viola Amerd, Conseillère fédérale.

Le 27 juin à Crissier

- Convention et prestation en matière de cybersécurité,
- accord sur les bases d'une nouvelle péréquation intercommunale.

L'assemblée générale se déroule en trois temps forts : la partie statutaire, le message du Conseil d'Etat et le discours d'un-e orateur-trice. Les délégués présents ont également la possibilité d'y prendre la parole.

L'UCV s'engage de manière proactive dans tous les dossiers où les compétences et les finances communales sont en jeu : elle porte une réflexion, propose des pistes, négocie des solutions et enfin suit leur concrétisation.

Un Comité exécutif de 13 Syndics représentant respectivement les 10 districts du Canton, la Ville de Lausanne et les Présidents des groupes permanents des Bourgs et Villages et des Villes.

Le Comité pilote l'UCV, négocie avec le Conseil d'Etat et participe aux différents groupes de travail en lien avec les politiques publiques communales.

Un Conseil de 50 membres, cinq par district, qui assure la représentativité des communes et délibère, entre autres, sur les enjeux touchant la vie des communes.

→ **Région de Nyon**

Région de Nyon est l'institution démocratique dans laquelle sont associées les [communes du district de Nyon](#) souhaitant mutualiser leurs efforts et développer des synergies. Elle mène des activités et coordonne des projets intercommunaux autour des thématiques interdépendantes que sont la [mobilité](#), le [territoire](#), l'[environnement](#), l'[économie](#), le [tourisme](#), la [culture](#) et le [sport](#). Les actions de Région de Nyon sont décidées démocratiquement au [Conseil intercommunal](#), où siège une centaine de représentants des communes membres. Ils élisent tous les 5 ans le [Comité de direction](#), composé de 9 membres qui dirigent l'association. C'est ensuite l'équipe de spécialistes du [Secrétariat régional](#) qui gère au quotidien les projets, l'administration et la communication.

### **Conseil intercommunal**

En 2023, le Conseil intercommunal de Région de Nyon s'est réuni 3 fois, soit le 14 juin à Bursins, le 5 octobre à Founex et le 13 décembre à Dully.

### **Préavis adoptés :**

Préavis 23-2023 – DISREN – Demande de crédit de CHF 75'273.- pour le réaménagement du chemin des Rojalets à Coppet en faveur des modes doux et des bus.

Préavis 24-2023 – Mise en place d'un fonds régional pour une mobilité collective et innovante.

Préavis 25-2023 – comptes 2022

Préavis 26-2023 – DISREN – Demande de crédit de CHF 578'996.- pour la 2<sup>e</sup> étape de requalification de la route Suisse (RC1) en traversée de localité de Rolle.

Préavis 27-2023 – DISREN – Demande de crédit de CHF 113'763.- pour la 3<sup>e</sup> phase du réseau agroécologique ECO Terre Sainte.

Préavis 28-2023 – Demande de crédit de CHF 127'410.- pour le développement du registre régional des entreprises (RRE).

Préavis 29-2023 – DISREN – Demande de crédit de CHF 64'559.- pour le réaménagement du chemin des Rojalets à Coppet en faveur des modes doux et des bus.

Préavis 30-2023 – Budget 2024.

Préavis 31-2023 – Soutien de CHF 200'000.- à Visions du Réel pour la période 2024-2027.

Préavis 32-2023 – DISREN – Complexe multisport de Colovray.

Préavis 33-2023 – Promotion de la mobilité.

### **Autres sujets traités :**

- Postulat de Vincent Moret et consorts du 23 juin 2022 : Pour anticiper les transports publics de demain.
- Interpellation de François Vautier du 14 juin 2023 : Télé-Dôle, le Lapin blanc, où en sommes-nous?
- Interpellation de Claude Farine du 5 octobre 2023 : Une 3<sup>e</sup> voie sur l'autoroute A1 entre Nyon et Genève : un cadeau empoisonné pour Région de Nyon ?
- Interpellation de Nathalie Vex du 13 décembre 2023 : Projet autoroutier national - Projet routier cantonal : quelle place pour la politique régionale ?

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le site [www.regiondenyon.ch](http://www.regiondenyon.ch)

→ **Réseau écologique Paysage La Frontière**

Le Réseau écologique Paysage La Frontière répond à des priorités nationales, il a pour ambition de promouvoir la biodiversité et une agriculture durable, de revitaliser les paysages culturels et d'amener bien-être et qualité de vie.

Le Réseau La Frontière est situé sur 20 communes, entre le Piémont jurassien et le lac Léman, dans la région de Nyon et forme un terrain de recherches. Les communes suivantes ont une partie ou tout leur territoire dans le périmètre du Réseau La Frontière :

La Rippe | Chésereux | Gingins | Trélex | Givrins | Genolier | Arzier-Le Muids | St-Cergue | Duillier | Coinsins | Vich | Nyon | Signy-Avenex | Eysins | Arnex sur Nyon | Crans-près Céligny | Crassier | Borex | Grens.

**Mesures réalisées par le Réseau**

Plus de 700 éléments paysagers culturels élaborés, organisés en réseaux, ont été concrétisés. Ceux-ci seront encore complétés, dans le but de former un vaste réseau de milieux naturels et d'habitats en faveur d'espèces rares.

Le cœur de son infrastructure écologique est la création de près de 200 hectares de nouveaux milieux prairiaux rares, plantés de plusieurs milliers d'arbres et de kilomètres de haies.

Ces mesures forment des nouveaux écosystèmes complets et un maillage de « routes biologiques » permettant le déploiement de quantités d'animaux dans la région; elles jouent un rôle prépondérant dans la dispersion de plusieurs espèces d'importance nationale protégées par la Confédération.

Ces mesures enrichissent le paysage pour le bien-être des habitants. Elles protègent et valorisent les ressources naturelles, la vitalité des sols, les micro-climats, la biodiversité génétique, la pollinisation, les auxiliaires et les alliés des cultures en faveur d'une agriculture durable.

→ **GHOL**

Le Groupement Hospitalier de l'Ouest Lémanique S.A. est une société privée reconnue d'intérêt public.

Elle assure l'exploitation commune de quatre établissements :

- **L'Hôpital de Nyon**
- **L'Hôpital de Rolle**
- **L'EMS Les Jardins du Léman, Rolle**
- **Le Centre de Vie Infantile (CVE) Le Carrousel, Nyon\***

Les Hôpitaux de Nyon et de Rolle ont été réunis le 1er juin 1999, sous le titre de Groupement Hospitalier de l'Ouest Lémanique (GHOL).

Le Centre de Vie Infantile (CVE) Le Carrousel, créé en 1973, et l'EMS Les Jardins du Léman, créé en 2015, ont rejoint le groupement.

\* entité juridiquement rattachée à l'Association de soutien des Hôpitaux de l'Ouest lémanique.

Les chiffres ci-dessous vous présentent l'activité des établissements du GHOL au cours de l'année 2023

### **Hôpital de Nyon**

#### **En ambulatoire**

- **Consultations ambulatoires : 64'917**

#### **En hospitalisation (stationnaire)**

- **6'951 patient·es,**
- **durée moyenne des séjours en hospitalisation : 5,02 jours,**
- **chirurgies en hospitalisation : 2'914,**
- **22'147 patient·es aux urgences adultes,**
- **10'667 patient·es aux urgences pédiatriques,**
- **583 naissances dans l'année.**

### **Hôpital de Rolle**

#### **En hospitalisation (stationnaire)**

- **1'531 patient·es,**
- **durée moyenne des séjours en hospitalisation : 8.69 jours.**

### **EMS Les Jardins du Léman**

- **51 résident·es.**

#### **Nombre de collaborateurs et de collaboratrices du GHOL**

- **Hôpital de Nyon : 927,**
- **Hôpital de Rolle : 66,**
- **EMS Les Jardins du Léman : 66.**

#### **→ Autres Associations**

AEE Association intercommunale Enfance et Ecole Asse et Boiron.  
AIAB Association intercommunale Asse et Boiron.  
SDIS Association intercommunal en matière de défense incendie et de secours.  
SADEC Société anonyme pour le traitement des déchets de la Côte.  
ORPC Organisation régionale de la protection civile du District de Nyon.  
ARAS Association régionale pour l'action sociale du District de Nyon.  
CET Conseil d'établissement.  
ASHOL Association de soutien aux Hôpitaux de l'Ouest lémanique du GHOL.

## **ADMINISTRATION**

### → **Greffes municipal**

#### **Règlements communaux**

- Ainsi qu'annoncé dans le Préavis sur les comptes 2022, La Cheffe du Département des institutions du territoire et du sport a approuvé le nouveau règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions le 17 janvier 2023

#### **Octroi de la nationalité suisse et droit de cité vaudois en 2023**

- 2 dossiers de demande de naturalisation ont été déposés.
- 14 candidats ont obtenu la naturalisation.

Selon la loi sur la protection des données nous ne pouvons pas divulguer le nom des personnes concernées.

### → **Personnel communal**

Pas de changement au sein de notre équipe communale en 2023 qui est formée de 3 personnes dans le secteur administratif représentant un taux d'occupation de 1,95 EPT, soit : Mme Brigitte Isabettoni, secrétaire municipale, Mme Claire Schenkel, secrétaire adjointe et M. Marc-Henri Berlie, préposé au Contrôle de l'habitant – Office de la population et bourse communale. Crassier emploie également un agent d'entretien de voirie et des espaces verts à 100 % dont 20 % pour la Commune d'Arnex-sur-Nyon selon la convention conclue entre les deux Communes, M. Ralph ELMER, qui a été engagé le 1<sup>er</sup> mars 2023 et une concierge à 60 %, Mme Nena Petrovic.

### → **Contrôle de l'habitant et Police des étrangers**

Population au 31.12.2023	
Résidence principale : 1276	Résidence secondaire : 6
Suisses : 979	Etrangers : 303
Arrivées : 139	Départs : 122
Naissances : 12	Décès : 2

#### **Nos aînés**

Nos aînés		
Nom	Prénom	Date de naissance



## **Intérêts généraux**

→ Manifestations principales de la vie associative

Cérémonie des Bons vœux 2023	13.01.2023
Brûlage des sapins – Amicale des pompiers	14.01.2023
Soirée Noir & Blanc, Club St-Tropez - SDC	01.04.2023
Inauguration étendard tripartite – Ancienne gare - Municipalité	24.04.2023
Sortie annuelle des « sages » - SDC	17.06.2023
Fête de la bière – Amicale des pompiers	30.06 et 01.07.2023
Fête de l'Abbaye – La Sentinelle fédérale	09 et 10.07.2023
Fête nationale du 1 <sup>er</sup> août – Sté de développement de Crassier	01.08.2023
Vide-greniers - SDC	24.09.2023
Course à pied « A la poursuite du diamant d'Asse et Boiron »	24.09.2023
Fête d'Halloween - SDC	03.11.2023
Atelier participatif pour l'élaboration d'un plan climat communal	05.12.2023
Saint-Nicolas – Mollets de Cr'Acier/Volley de Crassier/Commune	10.12.2023
Sonnerie des cloches du temple	31.12.2023

## **FINANCES**

Conformément à l'art. 35b du Règlement sur la comptabilité des Communes, la Municipalité a mandaté le réviseur externe Fiprom SA pour vérifier les comptes de fonctionnement et le bilan 2023. Le rapport du vérificateur a été remis à la Commission de gestion du Conseil communal. Il est annexé au présent préavis.

### **Suivi des observations et remarques des années précédentes**

Par la Commission de Gestion :

Le rapport de la Commission de Gestion concernant l'exercice 2022 ne comportait aucune remarque ou modification que la Municipalité aurait dû reporter ou exécuter pour l'exercice 2023.

Par le réviseur externe :

Le rapport du réviseur externe concernant l'exercice 2022 mentionne que lors de son contrôle, il n'a pas rencontré d'élément lui permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes au règlement sur la comptabilité des communes. (NAS 910)

### **Comptes 2023**

Ci-après, quelques commentaires généraux sur l'exercice écoulé. Des commentaires plus détaillés pour les postes nécessitant des explications ont été insérés (en bleu) avec les comptes.

Les revenus de la Commune totalisent CHF 6'865'499.35 contre des charges de CHF 5'968'848.25 faisant ressortir un excédent de revenu de CHF 896'651.10 après amortissements et prélèvements ou attributions aux fonds de réserve affectés, alors que le budget 2023 prévoyait un excédent de charges de CHF 20'618.00.

Le résultat des comptes 2023 (896'651.10) provient principalement des impôts aléatoires, gains immobiliers, droits de mutation (+ 314'820.00), de la péréquation et la cohésion sociale (- 22'161.00) et des prélèvements des fonds de réserve (+ 20'814.00), des impôts revenu et fortune des années antérieures (+ CHF 313'219.85).

**Le résultat effectif de l'exercice 2023 épuré<sup>1</sup> se solde par un excédent de revenu de CHF 1'004'871.65** (Résultat + amortissements extraordinaires administratifs + affectation aux fonds de réserve – prélèvements sur les fonds de réserves).

Le bilan totalise CHF16'132'756.76 à comparer à 2022 CHF 15'847'856.02.

L'amortissement obligatoire 2023 s'élève à CHF 103'800.00 et les amortissements extraordinaires à CHF 23'889.40.

Les emprunts bancaires ont diminué de CHF 394'400.00 pour se situer à CHF 10'316'200.00.

### Fonds de réserve

Les Fonds de réserve des recettes affectées (9280) ont été prélevés de CHF 20'814.03 et réalimentées de CHF 30'752.48.

Les Fonds de réserve (9282) ont été augmentés de CHF 70'592.70 pour se situer à CHF 837'301.20.

### Résultats 2023

N°	Rubrique Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenu	Charges	Revenus
1	Administration	742'286.63	108'854.40	726'023.00	91'669.00	728'640.34	122'004.75
2	Finances	1'463'734.05	5'419'396.91	1'342'676.00	4'990'607.00	1'370'641.51	5'290'548.40
3	Domaines et bâtiments	558'826.06	867'598.91	896'400.00	873'114.00	821'870.95	893'250.00
4	Travaux	570'428.77	285'027.18	854'322.00	553'151.00	704'028.84	531'241.55
5	Instruction publique	804'671.24	26'446.20	918'602.00	33'190.00	845'647.93	13'376.35
6	Police	316'212.49	19'530.00	325'267.00	17'200.00	347'692.38	40'206.95
7	Sécurité sociale	1'512'689.01	138'645.75	1'568'160.00	51'901.00	1'262'848.35	
		5'968'848.25	6'865'499.35	6'631'450.00	6'610'832.00	6'081'370.30	6'890'628.00
	Excédent		<b>896'651.10</b>	<b>20'618.00</b>			<b>809'257.70</b>

### Revenus

#### Impôts

Les impôts sur le revenu/fortune sont supérieurs de CHF 160'519.00 à 2022.

La part des taxations antérieures des impôts sur le revenu et la fortune représente CHF 313'219.85.

Les principaux revenus de la commune sont toujours générés par : les rentrées fiscales 71% et les revenus du patrimoine pour 13%.

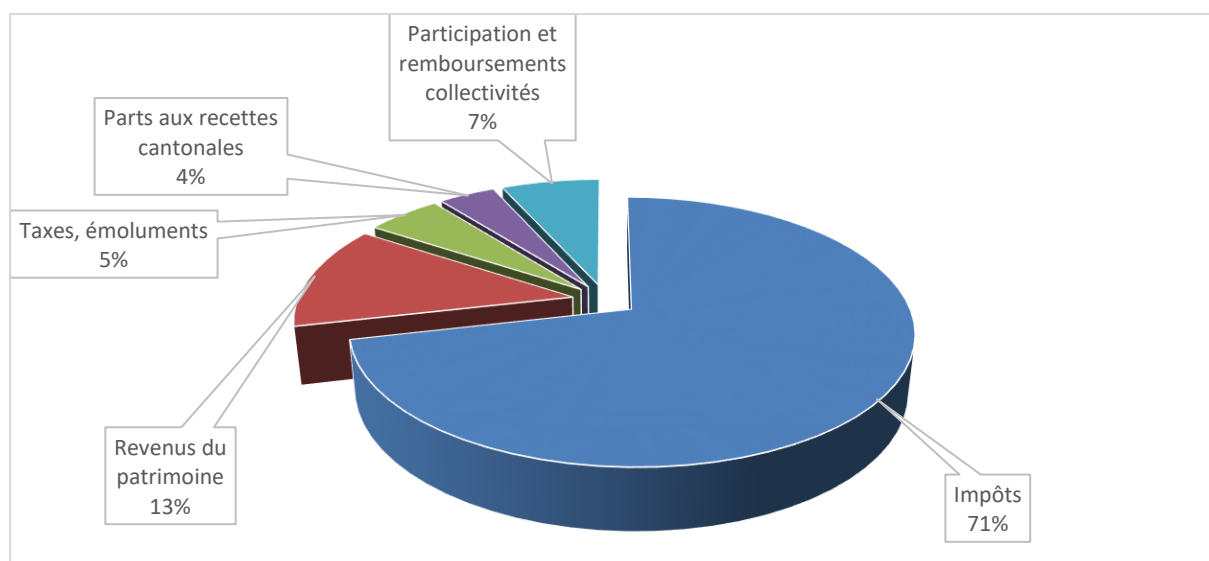
<sup>1</sup> Pour le résultat épuré on ne tient pas compte des imputations internes

	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
Revenu impôts	4'805'762	4'552'300	4'599'247

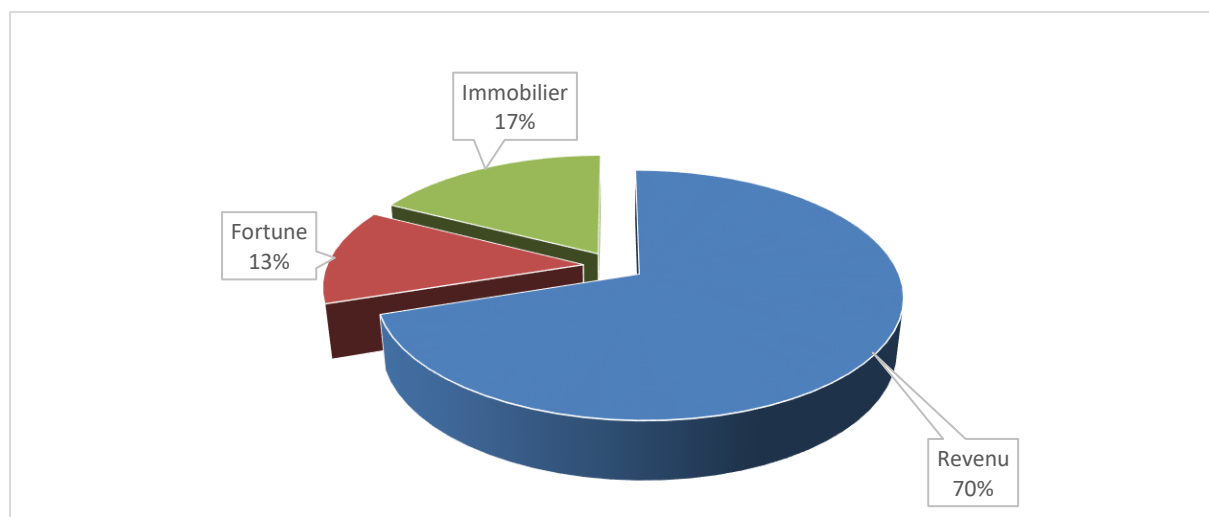
	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
Revenu financier	647'141	646'177	652'807

	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
Revenu administratif	162'835	162'540	162'748

## Revenus par nature<sup>2</sup>

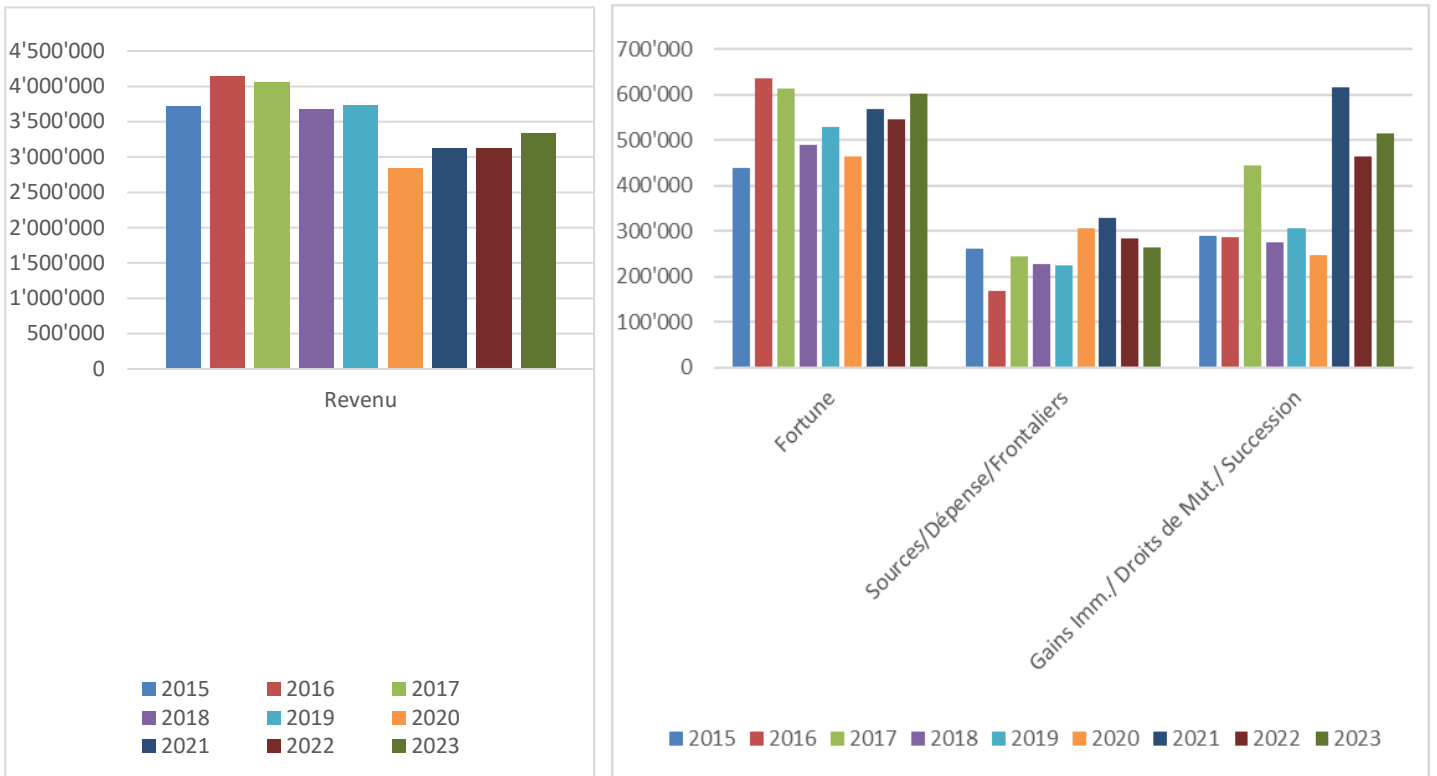


## Répartition de l'impôt, 4'805 MCHF

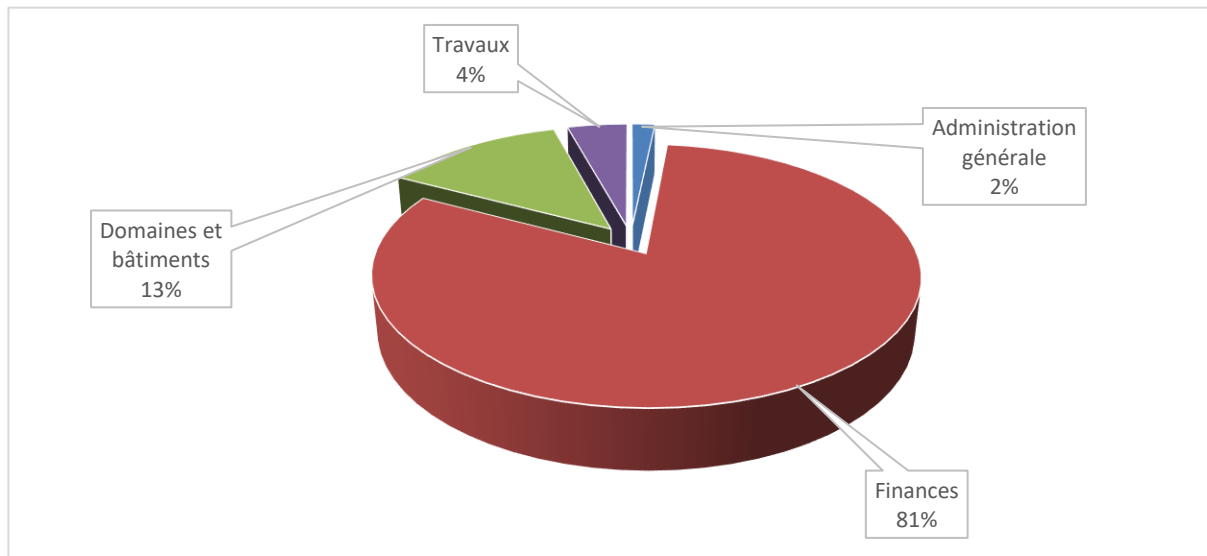


<sup>2</sup> Les revenus par rubrique inférieures à 1% n'apparaissent pas

### Evolution des rentrées fiscales entre 2015 et 2023



### Revenus par service<sup>3</sup>

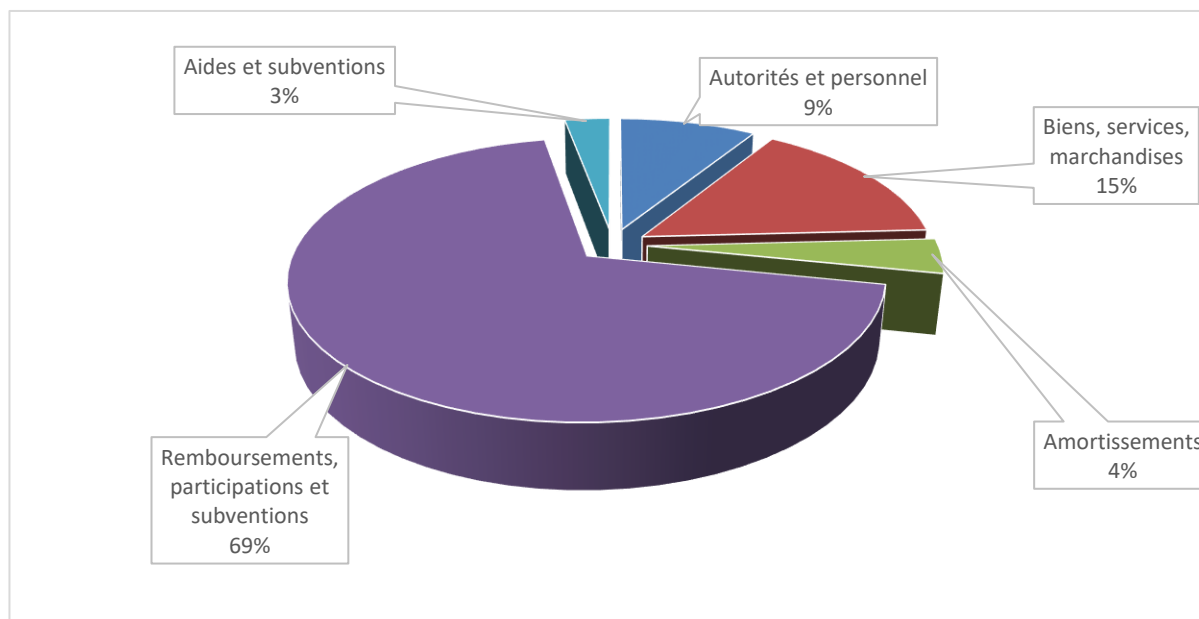


### Charges

Les charges directement dépendantes de l'action de la Municipalité représentent 31% des dépenses.

<sup>3</sup> Les revenus par rubrique inférieures à 1% n'apparaissent pas.

## Charges par nature



Les principales charges des associations intercommunales et de l'Etat de Vaud sont résumées ci-dessous.

### Péréquation<sup>4</sup>

	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
Péréquation - net	987'360	986'510	987'360

### Association intercommunale Asse et Boiron

	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
Aide pour le sport	116'842	109'530	114'647

### Instruction publique

	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
Primaire / 100 élèves	391'724	427'190	414'397
Secondaire/70 élèves	364'539	434'700	399'737

### Police<sup>5</sup>

	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
Police cantonale	190'622	184'800	183'940

### SDIS

	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
Nyon-Dôle	47'966	51'600	48'810

### ORPC

	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
Protection civil	25'482	26'900	23'733

<sup>4</sup> Selon décompte provisoire d'avril de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) et non des comptes

<sup>5</sup> idem

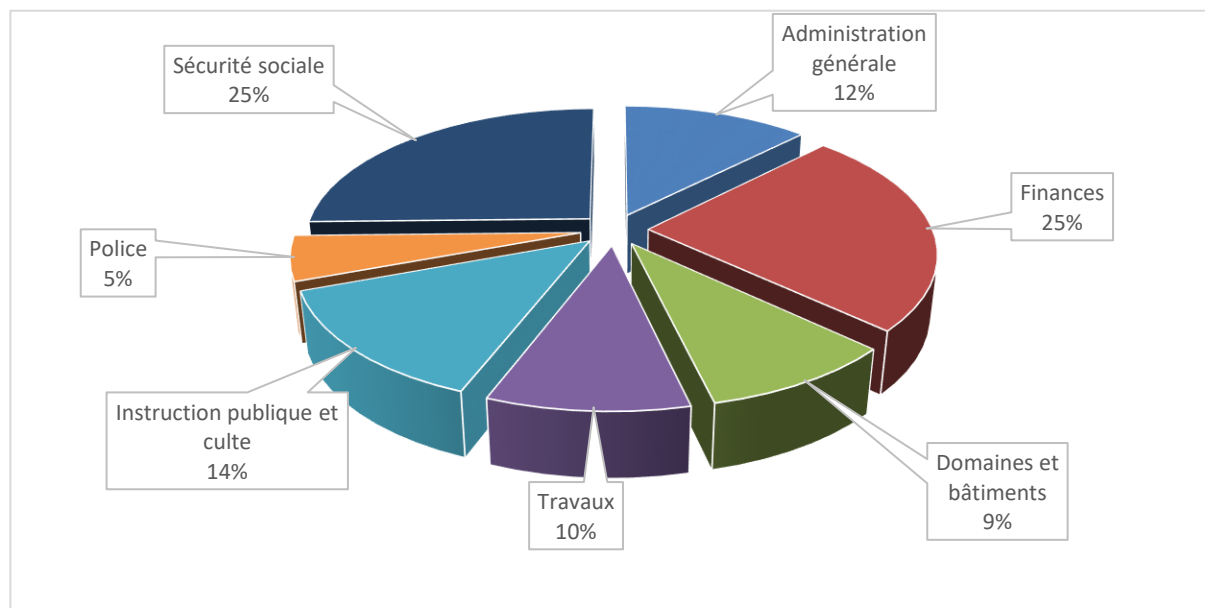
### Sécurité sociale

	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
AEE-butts optionnels	260'464	316'270	213'992

### Facture sociale<sup>6</sup>

	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
Facture sociale	1'097'668	1'184'412	1'036'263

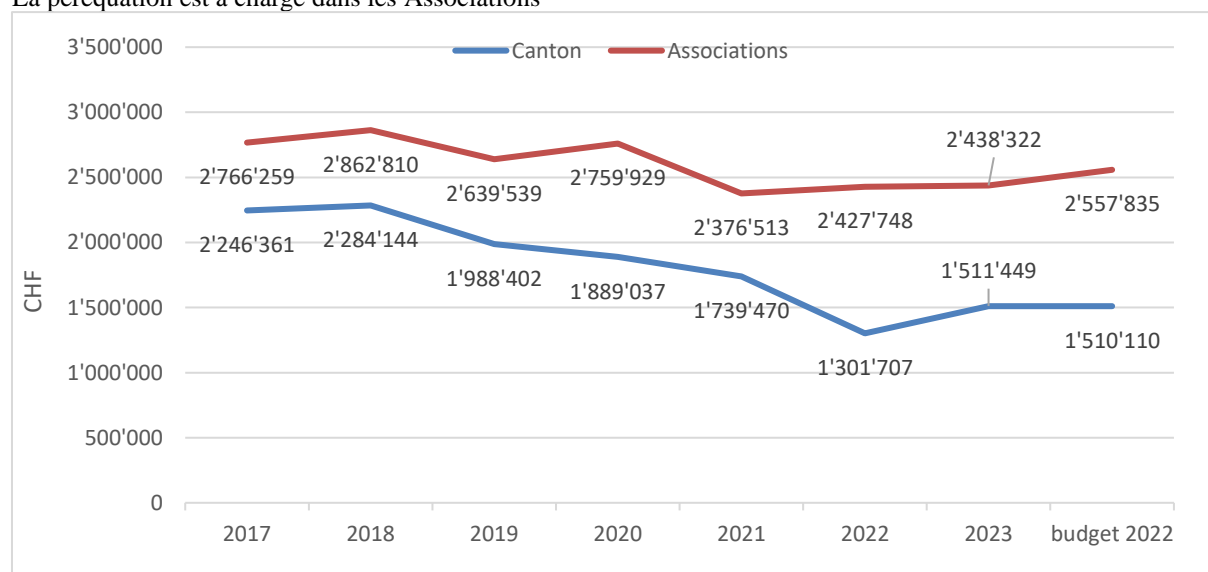
### Charges par services



### Participation Canton et Associations Intercommunales

En un coup d'œil les charges non maîtrisées par la Commune

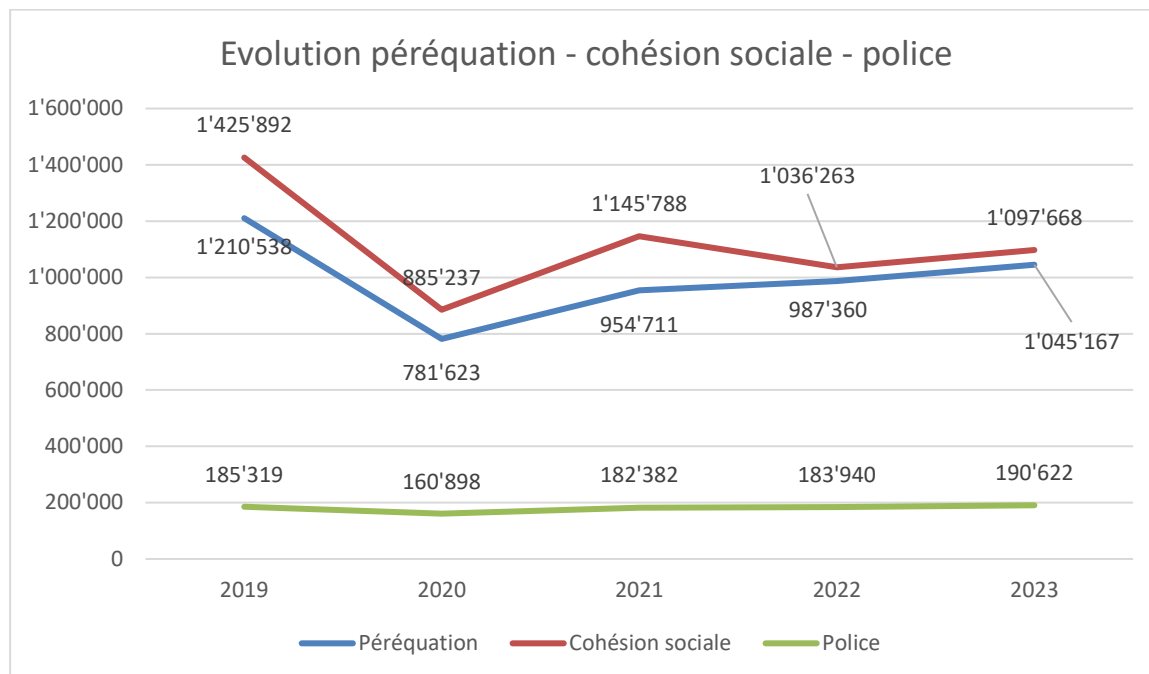
La pérequation est à charge dans les Associations



<sup>6</sup> idem

## Facture sociale – péréquation – police

La contribution (provisoire) au Canton a augmenté de CHF 130'391.00 par rapport à 2022.



## Autres indicateurs (BDI)

### Taux d'imposition

66.5 ct par franc à l'Etat (aussi 66.5 points)

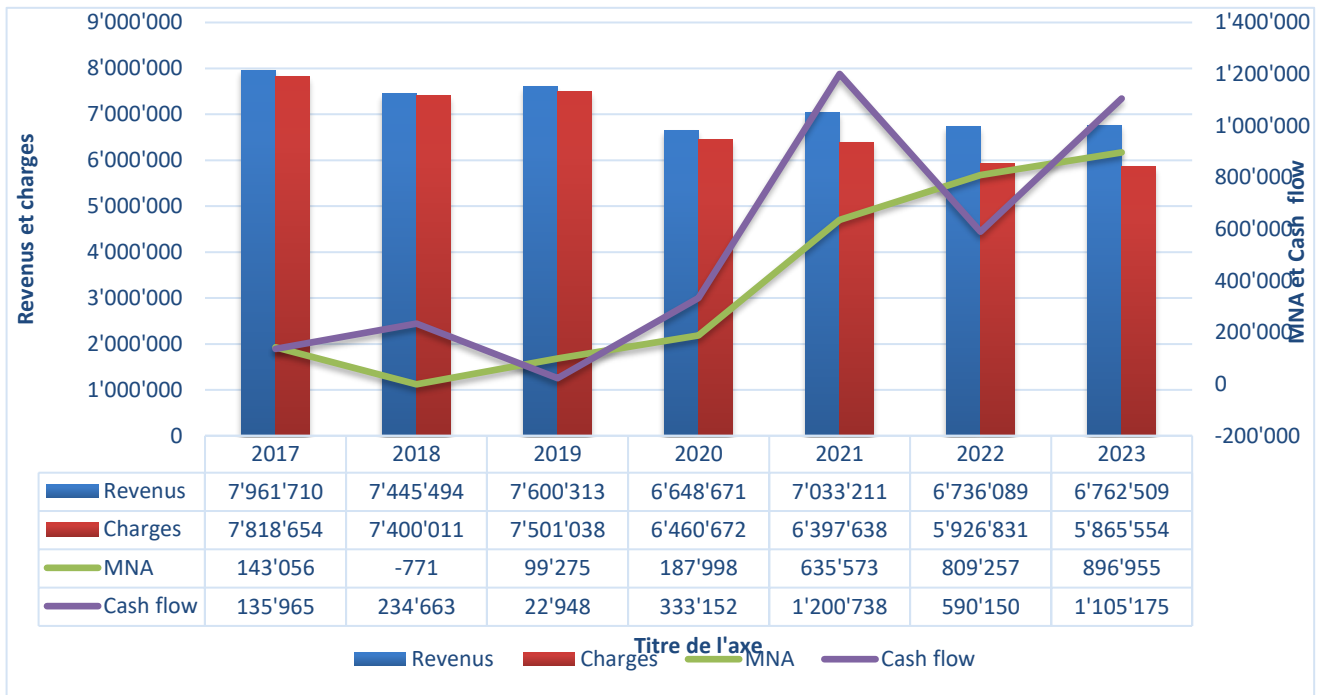
### Cautionnement hors bilan (CHF)

AIAB	3'810'436.10
SITSE – auto financé	2'820'122.00
ORPCi	20'754.70

### Patrimoine foncier (CHF)

Estimation fiscale	8'362'700.00
Valeur ECA - 2023	23'644'294.00

**Marge nette d'autofinancement (MNA) et Cash-flow (norme cantonale)**



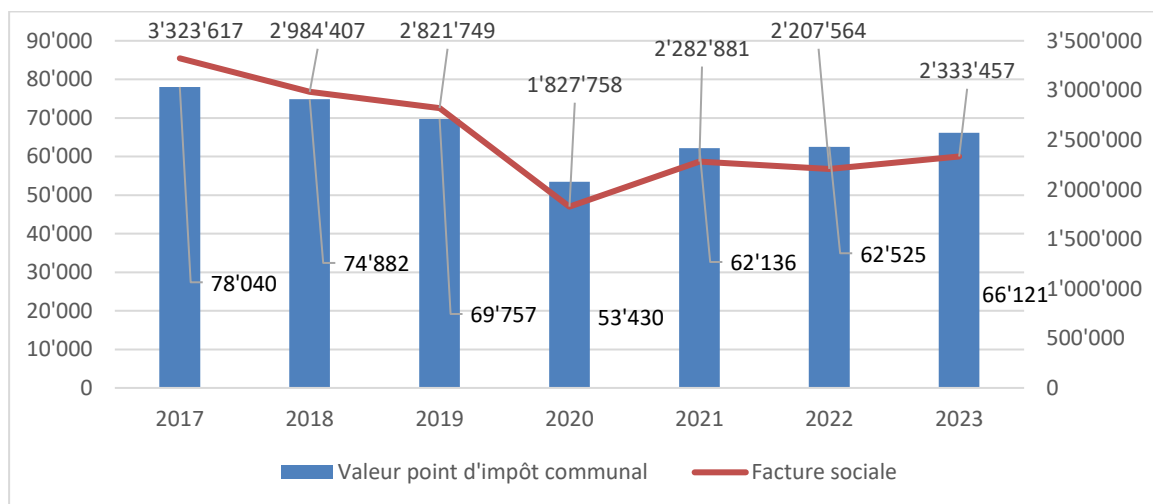
**MNA:** (= Revenus épurés – Charges épurées) Marge nette d'autofinancement correspond à un concept de résultat qui reflète les moyens financiers à disposition de la commune.

**CF :** A l'image de la MNA, le Cash-flow est également un concept de résultat. Son calcul suppose les mêmes principes que pour la MNA, à la différence que les amortissements obligatoires sont ajoutés aux résultats.

**Clôture de comptes au bilan**

Fonds de réserve « Egouts / Epuration » - reprise légale

**Incidence de la valeur du point d'impôt communal avec la facture sociale cantonale**



### Analyse des finances communales

	Rubriques	2023
Nombre d'habitants selon SCRIS au 31.12.2023		1'273.00
Total des revenus (revenus moins imputations internes)	<b>4-490</b>	6'762'509.81
Total des charges (charges moins imputations internes)	<b>3-390</b>	5'865'858.71
Résultat		896'651.10
Total des amortissements obligatoires	<b>331</b>	103'800.00
Total des amortissements extraordinaires	<b>332</b>	23'889.40
Affectation aux fonds de réserve	<b>38</b>	101'345.18
Prélèvements sur les fonds de réserve	<b>48</b>	20'814.03
Résultat effectif	<b>332+38-48</b>	1'001'071.65
Marge d'autofinancement (MA) (4-48-490)-(3-(331+332+333)-38-390)		1'104'871.65
Capacité d'autofinancement (en %) MA/4-48-490		16.39
Taux d'imposition		66.50
Total de l'impôt	<b>40</b>	4'805'762.89
Total impôt revenu, fortune, bénéfice et capital	<b>400+401</b>	4'228'226.04
Point d'impôt		66'083.05
Impôt par habitant (400+401)		3'321.47
Point d'impôt par habitant		51.91
Total des emprunts soit par habitant	<b>920 à 925</b>	10'514'135.35 8'259.34
Total des actifs financiers	<b>910 à 913</b>	15'039'582.22
Marge d'autofinancement/Endettement net (en %) MA/920 à 925 - 910 à 913		-24.41
Corps de police (charges moins revenus) soit par habitant	<b>60 ou 61</b>	190'622.00 149.74
Total sécurité social (charges moins revenus)	<b>7</b>	1'512'689.01
Total facture sociale uniquement soit sécurité social par habitant soit facture sociale par habitant	<b>72</b>	1'243'183.15 1'188.29 976.58
Décompte définitif facture sociale 2022 (montant total 2022)		1'036'962.00
Nombre d'habitant au 31.12.2022 soit par habitant		1'233.00 841.01

## **DOMAINES ET BÂTIMENTS**

### → **Parcs, promenades et cimetière**

La place de jeux centrale connaît toujours un énorme succès, vu son emplacement et son cadre. Bien sûr, elle engendre son lot de nuisances (bruit et propreté), que les contrôles de l'employé communal ne peuvent pas toujours empêcher.

La mise aux nouvelles normes obligatoires, a imposé de changer les plaques de protection au sol ; la volonté de les remplacer par des plaques herbeuses a nécessité de fermer temporairement quelques espaces de jeux.

La place de sports de l'AIAB jouit d'un succès magnifique. Là aussi, une surveillance du site s'est révélée indispensable et le problème des utilisateurs hors périmètre d'Asse et Boiron a été partiellement réglé par l'engagement d'une patrouille qui fait des contrôles sporadiques.

Nous rappelons que depuis 2019 la commune est déclarée « sans pesticides ». La Municipalité applique ainsi la législation et répond à un souci souvent exprimé des habitants. Une petite débroussaillouse remplace les produits chimiques, mais il faut s'habituer à voir quelques herbes folles ici ou là ; adventice certes, mais contribuant à la biodiversité.

### **Cimetière intercommunal**

Une fontaine, une prairie fleurie, un joli pavé rendent ce lieu plus serein. Le jardin du souvenir complète les possibilités d'inhumation : tombe à la ligne, tombe cinéraire, colombarium et cendrier. Une plaque de marbre permet aux familles d'inscrire le nom des défunts au jardin du souvenir, si elles le désirent.

L'entretien est partagé entre les deux employés communaux de Borex et Crassier.

- La désaffectation partielle du cimetière (tombes à la ligne, partie Ouest) a été réalisée.
- La désaffectation partielle du colombarium (cases cinéraires anciennes de plus de 30 ans) est prévue pour 2024.

### → **Bâtiments communaux**

Tous les bâtiments communaux sont régulièrement entretenus. Les volets de la Maison de commune et de l'Ancienne gendarmerie ont été repeints.

### → **Bœuf Rouge**

Protection des données ont débuté leur activité en novembre 2022, mais, après plusieurs mois d'exploitation, ils ont décidé de mettre un terme à leur activité au 31 décembre 2023.

Comme la dernière rénovation du Bœuf rouge commence à dater, il est probable que divers entretiens devront être réalisés en 2024, notamment sur le piano, pièce maîtresse de la cuisine, qui montre d'inquiétants signes de fatigue, la hotte et pour des mesures d'hygiène, la remise en état de joints de carrelage à certains endroits de la cuisine.

### → **Ancienne gare**

Les premiers locataires des appartements de l'Ancienne Gare se plaisent dans leurs nouveaux logements malgré les inconvénients ayant trait au parking souterrain. En effet, il a été constaté que lors de fortes pluies il y a eu un nombre inhabituel d'inondations. Après enquête, le constat

qui émerge est que l'eau suinterait des murs. La Municipalité a mandaté le bureau d'architecte pour effectuer des mesures supplémentaires et elle est confiante que le problème sera résolu.

Nous avons subi un dégât d'eau dans la nuit du jeudi 7 au vendredi 8 septembre 2023 dans le sous-sol du bâtiment sis à la Route de Nyon 3. Une défaillance technique de la pompe de relevage a engendré une inondation. L'ascenseur de l'immeuble a été touché par ce sinistre et quelques locataires ont eu de l'eau dans leur cave. Ce dernier a été annoncé à la compagnie d'assurance qui a indemnisé les locataires lésés ainsi que la commune pour les points touchés par cette inondation.

→ **Ancienne scierie**

Les rénovations qui ont été entreprises en 2022 donnent toujours satisfaction. Le nettoyage des quelques têtes de balcons restantes doit encore être budgétisé.

→ **Voirie**

Les façades, têtes de balcons et boiseries ont été nettoyées et repeintes en 2022 et l'état du bâtiment donne satisfaction à la suite des travaux de rénovation.

→ **Les salles**

Les différentes salles mises à disposition du public ou des sociétés sont toujours très prisées et les locations ont continué leur progression durant 2023. La Grande Salle fut également plus sollicitée durant 2023.

## **DECHETS ET ORDURES MENAGERES**

→ **Déchetterie**

Beaucoup nous envient la déchetterie !

Parce qu'elle est fonctionnelle mais aussi parce qu'une ouverture trois fois par semaine à des horaires différents est un véritable service aux habitants.

Parce que l'on peut y déposer quasiment tout, ou à peu près, pour autant que les déchets soient bien triés. Notamment la benne des déchets inertes, qui ne doit en aucun cas contenir du plastique. Si la benne contient d'autres déchets que ceux qui peuvent être mis en décharge inerte, elle sera rétriée aux frais des contribuables.

Le fait d'accepter les plastiques en vrac à la déchetterie via le compacteur est apprécié par la population. Cependant, il faut relever qu'évacuer une tonne de déchets plastiques par le compacteur de la déchetterie représente un coût de CHF 660.- environ tandis qu'évacuer la même tonne de déchets plastiques par les sacs taxés coûterait plutôt CHF 400.- la tonne. La différence de coût s'explique par le prix de location du compacteur, les frais de transport et de traitement. De plus, en évacuant les déchets plastiques par le compacteur de la déchetterie et non par le sac taxé, nous nous privons d'un revenu, celui de la rétrocession au sac ».

Les entreprises industrielles ou agricoles ne peuvent évacuer leurs déchets spécifiques à la déchetterie : aussi, le carreleur ne peut y amener ses catelles défraichies, ni le garagiste les

portes de véhicules accidentés, ni l'électricien ses câbles électriques, ni l'agriculteur ses plastiques de balle ronde. Ces entreprises ont toutes un contrat avec une maison de transport pour évacuer leurs déchets industriels. Ces contrats sont présentés à la Municipalité. Mais ces entreprises ont le droit d'accéder à la déchetterie, y compris avec leur véhicule professionnel, pour évacuer, comme tout habitant de Crassier, ses déchets privés, tel que verres, papiers, cartons, gazon, etc. Pour rappel, cet élément a été formalisé en 2020 dans la Directive municipale relative à la collecte des déchets urbains.

→ **SADEC (Société anonyme pour le traitement des déchets de la Côte)**

Constituée le 17 mars 1994, la SADEC a pour but la collecte, le transport, le tri, la valorisation, le recyclage, le traitement et l'incinération des déchets urbains, artisanaux, industriels, des boues d'épuration et de tous les autres résidus.

Elle fournit aux communes du périmètre la documentation et les informations nécessaires en matière de gestion, de collecte et de traitement des déchets.

La SADEC remplit les tâches communales qui lui sont déléguées par les communes en application de la loi vaudoise sur les déchets du 5 septembre 2006, pour le périmètre de gestion de « La Côte ».

SADEC couvre un périmètre regroupant 59 communes de la Côte et du Pied du Jura.

**Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration de SADEC SA est composé de neuf membres. Ses membres sont nommés pour une durée correspondant à la durée d'une législature communale. Font partie de droit du Conseil d'administration :

- un administrateur représentant la Commune de Nyon ;
- un administrateur représentant la Commune de Gland.

Ces deux administrateurs sont proposés par les Municipalités des communes concernées. Les sept autres administrateurs sont élus par les Assemblées des Syndics des districts de Nyon (5 administrateurs) et de Morges (2 administrateurs). Ils ne doivent cependant ni faire partie des autorités communales de Nyon ni de celles de Gland. Crassier est représentée au Conseil d'administration par Monsieur Alexandre Legrain, élu lors de l'assemblée générale le 14 octobre 2021.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2023 à Genolier a approuvé les points suivants :

- Le procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 12 octobre 2022 tenue à Saint-Cergue
- Le rapport annuel du Conseil d'administration pour l'exercice 2022
- Les comptes et bilan 2022 ainsi que les commentaires y relatifs
- Le rapport de l'Organe de révision des comptes 2022
- La décharge au Conseil d'administration pour la gestion de l'exercice 2022
- le rapport 2022 de l'Organe de contrôle du concept harmonisé de la taxe au sac
- la nomination de l'organe de révision pour les comptes 2023

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 octobre 2023 é Chéserex a approuvé les points suivants :

- Le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 14 juin 2023

- Le budget 2024

Depuis septembre 2020, les déchets sont acheminés chez Sotridec SA à Gland pour y être compactés puis envoyés par le rail jusqu'à l'Usine Tridel à Lausanne.

### Ramassage des ordures ménagères (sacs taxés) pour Crassier

Le ramassage des ordures ménagères s'est effectué les lundis matin. En 2023, les ordures ménagères collectées sur notre commune représentaient un total de 135,42 tonnes représentant un poids de 106,4 kilos par habitant. On compte également 4,62 tonnes d'ordures ménagères communales (poubelles publiques), soit 3,6 kilos par habitant.

Les statistiques 2023 sont disponibles sur le site internet <https://www.vaud-stat-dechets.ch>. Ci-dessous, vous trouverez la reproduction des statistiques générales pour notre périmètre.



## FORMATION, JEUNESSE, CULTURE, EGLISE

### INSTRUCTION PUBLIQUE

#### → Etablissement scolaire Elisabeth de Portes

Nous avons une bonne collaboration avec la direction de l'Etablissement scolaire Elisabeth de Portes (ESEP) par des contacts réguliers entre le directeur Monsieur Philippe Ducommun-dit-Boudry et le Syndic.

#### → Le Conseil d'Etablissement (CET)

Le Conseil d'établissement (CET) de l'Etablissement scolaire Elisabeth de Portes est actif depuis la rentrée scolaire 2011-2012.

Dès 2023, il se nomme **Conseil d'établissement Asse et Boiron**.



Il a pour but de créer un véritable partenariat entre l'école et les différents acteurs locaux et se compose de quatre groupes de quatre personnes représentant, à parts égales:

- les autorités communales ou intercommunales; l'un de ses membres en assume la présidence;

- les parents d'élèves fréquentant l'établissement;
- les représentants des sociétés locales organisant des activités pour les enfants en âge de scolarité;
- les représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement.

Le CET est placé sous la responsabilité de l'Association Intercommunale Enfance et Ecole (AEE).

Le règlement du CET a été adopté par le Conseil intercommunal de l'AEE et approuvé par la Cheffe du Département de la formation et de la culture, Madame Anne-Catherine Lyon.

#### → **Clinique dentaire**

Afin de répondre aux exigences de la loi sur la santé publique, les communes sont tenues de faire contrôler annuellement la dentition de tous les enfants en âge de scolarité. Pour ce faire, 35 communes se sont groupées pour acquérir une caravane itinérante qui sillonne nos régions.

Avec les infirmières scolaires, la clinique dentaire incite les enseignants à préparer les enfants à cette visite et à leur faire prendre conscience de l'importance de la prophylaxie.

Les enfants se rendent ensuite à la caravane avec leur classe, pendant les périodes scolaires, une fois par an.

Le **dépistage est gratuit** pour les parents car il est pris en charge par les communes. Un contrôle annuel est **obligatoire**.

Le cas échéant, les soins et les radiographies effectués sont facturés à la commune de domicile du patient. Celle-ci les refacture ensuite aux parents.

#### → **L'A.E.E. (Association Intercommunale Enfance et Ecole)**

**Le Conseil intercommunal (CI)** s'est réuni 2 fois en 2023.

**Le Comité de Direction (CoDir)** s'est réuni 11 fois.

Les membres du Comité de Direction ont consacré environ 1'200 heures à la gestion de l'Association.

Les changements au sein du Comité de Direction en 2023 sont le départ de M. Boris Mury et de Mme Dominique Bory, qui ont été remplacés par Mme Pascaline Keller, représentante de la commune de Borex et de Mme Anne Bujard-Deutsch, représentante de la commune de La Rippe. La présidence a été reprise par Mme Isabelle Jaquet depuis le 1<sup>er</sup> mai 2023.

#### **Principales décisions:**

Les préavis que l'AEE a présentés et qui ont été adoptés, amendés ou refusés par le CI:

- No 7/2021-2026 – comptes 2022  
Préavis adopté tel que présenté
- No 8/2021-2026 – Budget 2024  
Préavis adopté tel que présenté

Au 31 décembre 2023, l'AEE compte 97 collaborateur-trice-s pour un équivalent plein temps (EPT) de 53.17.

### Comptes 2023

Les comptes 2023 sont comparés avec les comptes 2022 et le budget 2023.

Total des charges comparatives:

Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
CHF 7'422'029.89	CHF 8'370'290.00	CHF 7'304'042.27

### Scolaire

Total des charges comparatives:

Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
CHF 5'516'973.03	CHF 6'100'400.00	CHF 5'768'198.55

### Réseau Asse et Boiron

Total des charges comparatives :

Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
CHF 1'905'056.86	CHF 2'269'890.00	CHF 1'535'843.72

#### → AIAB (Association Intercommunale Asse et Boiron)

La Commune est membre de l'AIAB depuis sa fondation en 2008. Cette association gère les bâtiments du collège primaire et secondaire de Borex-Crassier (CSBC) ainsi que la piscine intercommunale de Chésereux, immeubles dont elle est propriétaire.

Réuni en assemblée à 3 reprises en 2023, le 28 mars, le 20 juin et le 12 septembre, le Conseil intercommunal de l'AIAB a notamment débattu et accepté les objets présentés suivants :

Séance du 28.03.2023 :

- Préavis 01-2023 Exercice 2022 – Comptes de fonctionnement – Rapport de gestion et comptes.
- Préavis 02-2023 : Piscine intercommunale à Chésereux - Demande de crédit de CHF 82'162.80 destiné à régulariser le financement des réparations de la toiture de la piscine.
- Préavis 03-2023 : Bâtiments scolaires CSBC - Demande de crédit de CHF 353'000.- pour l'installation et la fourniture de l'affichage numérique frontal dans les classes.

Séance du 20.06.2023 :

- Préavis 04-2023 : Collège primaire et secondaire de Borex-Crassier (CSBC) – Projet de rénovation de la salle de gymnastique 1 – Demande de crédit de CHF 89'900.- destiné à financer l'étude et la planification de la rénovation de l'enveloppe du bâtiment.
- Elections statutaires.

Séance du 12.09.2023 :

- Préavis 05-2023 : Budget d'exploitation 2024.

## EGLISE

### → EERV / Paroisse protestante de la Dôle – Temple de Crassier

La paroisse de la Dôle regroupe les villages d'Arnex-sur-Nyon, Borex, Chésereux, Crassier, Eysins, Gingins, Grens, La Rippe et Signy. Elle fait partie de l'[Eglise Evangélique Réformée du canton de Vaud \(EERV\)](#) et à ce titre, elle participe à sa mission de veiller au développement de la vie spirituelle et communautaire de la population vaudoise en témoignant de l'Evangile en paroles et en actes.

Cette mission s'accomplit en partenariat étroit avec les autres paroisses et services communautaires de la région de la côte, avec les autres confessions chrétiennes et religieuses ainsi qu'avec les communes et sociétés locales.

Ses objectifs :

- augmenter l'exemplarité relationnelle au sein de la paroisse,
- développer une culture de l'hospitalité, de la communication bienveillante et du témoignage,
- se donner les moyens d'entretenir ses cultes.

L'année 2023 aura été l'occasion pour la paroisse de La Dôle d'explorer de nouvelles pistes pour apporter du soutien aux communautés villageoises en particulier dans le domaine de la famille et de la culture. Ainsi, au temple de Gingins, la mise à jour de la sono ainsi que l'installation de projecteurs ont permis au lieu d'accueillir plusieurs pièces de théâtre ainsi que des concerts, notamment lors de la 2ème édition de la fête de la Musique du village. Du côté de Crassier, une nouvelle offre pour les familles, sous le nom de "Célébrouillon" a été mise sur pied, sous la forme d'un culte mêlant les différentes générations à travers des ateliers ludiques, créatifs et spirituels. La paroisse a aussi eu la chance de recevoir un piano pour le temple de Crassier et elle entreprend actuellement des démarches pour continuer de rendre le lieu plus convivial et plus présent dans la vie du village.

Un autre chantier de la paroisse est celui du lien interculturel. Si l'Eglise catholique contribue déjà grandement à l'intégration des communautés lusophones, hispanophones et italo-phones, le protestantisme est beaucoup plus proche des communautés anglophones et germanophones. La Chapelle de Signy est ainsi régulièrement mise à disposition pour la paroisse de langue-allemande, et l'Eglise Anglicane de La Côte célèbre chaque semaine soit à Gingins soit à Crassier. L'amitié entre les communautés anglophones et francophones étant encore pleine de potentialités, la paroisse se réjouit de pouvoir y contribuer notamment à travers des célébrations communes à Pâques et Noël, d'une sortie l'automne dernier à la découverte du patrimoine vaudois (Romainmotiers et Montricher) ainsi que chaque mois lors d'une prière de Taizé, à portée œcuménique. Le conseil paroissial se réjouit également d'entamer sa nouvelle législature avec un nouveau conseiller d'Eysins permettant de mieux aider à discerner comment la paroisse peut être un soutien pour chacune et chacun, dans les temps de peine et de joie.

→ Temple de Crassier

Notre commune, co-proprétaire du temple de Crassier avec les communes d'Arnex-sur-Nyon, Borex et La Rippe, participe également aux frais d'entretien de ces locaux pour un montant de CHF 7'475.75. La sonorisation du temple a été remplacée.

→ **Communauté catholique de Crassier**

Les communes d'Arnex-sur-Nyon, Borex, Chésereux, Crassier, Gingins et La Rippe sont membres de la Communauté catholique de Crassier avec un total de 1'617 catholiques.

Le relevé des factures 2023 relatives à l'entretien et au fonctionnement de la chapelle s'élève à CHF 21'182.35. Le montant à charge de Crassier est de CHF 4'453.90.

Les comptes 2023 ont été présentés et acceptés à l'Assemblée générale de la Communauté le 3 mars 2024.

## **SECURITE PUBLIQUE**

La gendarmerie vaudoise organise régulièrement des patrouilles dans notre village. Il ne faut pas hésiter à appeler le 117 en cas d'infractions, de déprédations ou de nuisances.

La surveillance mutuelle des habitations reste aussi un facteur de sécurité, tout comme les patrouilles des douanes.

→ **Police municipale :**

Suite à la dissolution de la convention ASP par les 5 communes membres, la Municipalité s'est tournée vers la Police Nyon Région et a décidé d'établir un contrat avec la PNR relatif aux tâches afférentes à l'accomplissement des prestations du 5e processus. Elle souhaite donc confier à la PNR les tâches suivantes:

- le contrôle du stationnement;
- la gestion des licences et autorisations pour les établissements publics;
- le contrôle des horaires des exploitations des commerces;
- la loi sur les contraventions - Commission de police.

Le contrat aurait dû prendre effet au 1er octobre 2023, mais il a été constaté que les places de stationnement du village n'avaient jamais fait l'objet d'une publication et qu'il est impératif qu'elles le soient pour intervenir. Aussi, la date d'entrée en vigueur du contrat a été repoussée.

## **SERVICE DE DEFENSE INCENDIE ET SECOURS – SDIS NYON-DOLE**

→ **Composition**

Le Comité de direction est composé de 5 membres.

Ce dernier s'est réuni à six reprises et a participé aux deux séances du Conseil intercommunal. Les membres se sont également partagés les tâches de représentation lors de manifestations ou de séances particulières.

Durant ce neuvième exercice complet, le CODIR :

- a soumis au Conseil intercommunal les préavis suivants :
  - Remplacement d'un véhicule Z103.
  - Comptes 2022.
  - Budget 2024.
- s'est prononcé sur les notes suivantes :
  - Equipement caserne Nyon.
  - Nomination 2024.

→ **Association de communes**

18 communes font partie de l'association, soit : Arnex-sur-Nyon, Arzier-le Muids, Borex, Chésereux, Crans, Crassier, Duillier, Eysins, Genolier, Gingins, Givrins, Grens, La Rippe, Nyon, Prangins, Signy-Avenex, St-Cergue et Trélex. Le Conseil intercommunal s'est réuni à deux reprises en 2023.

→ Structure

Le SDIS est composé :

- d'un Conseil intercommunal formé d'un membre par commune qui dispose d'un nombre ;
- de voix attribuées selon l'annexe 2 des statuts de l'Association ;
- d'un Comité directeur, 5 membres ;
- d'un Etat-major régional, 9 membres ;
- d'un Etat-major de site à Nyon, 9 personnes ;
- d'un Etat-major de site à St-Cergue, 5 personnes ;
- d'un Etat-major de site à Genolier, 7 personnes ;
- d'un Etat-major de site à Bonmont, 5 personnes.

Le SDIS Nyon-Dôle est formé au 1er janvier de 4 organes d'intervention (OI) :

- une section DPS G et une section DAP Z sur le site de Nyon ;
- une section DPS B et une section DAP Z sur le site de St-Cergue ;
- une section DPS A et une section DAP Z sur le site de Genolier ;
- une section DAP Y sur le site de Bonmont.

→ **SDIS Nyon-Dôle – section DAP Y**

Le site est composé d'une section DAP Y qui intervient sur les communes d'Arnex-sur-Nyon, Borex, Crassier, Chésereux, Gingins et La Rippe. « DAO Y » signifie que ses sapeurs sont autonomes pour de nombreuses interventions, par exemple : inondation, sauvetage, aide au portage. Pour les autres critères comme, par exemple les incendies, le DAP intervient avec l'appui du DPS de Nyon.

L'effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2023 est de 31 membres.

- Officiers 10
- Sous-officiers 4
- Sapeurs 11
- Recrues 5

Du 1er janvier au 31 décembre 2023, les groupes du DAP de l'OI Bonmont sont intervenus à 30 reprises, réparties comme suit :

- Incendies 4
- Sauvetage 4
- Inondations 12
- Alarmes automatiques 3
- Assistances ascenseur 1
- Divers & techniques 6

Les 30 alarmes ont mobilisé les intervenants pour un total de 220 heures.

Interventions les plus importantes en 2023

- Feu de balcon à La Rippe en mars.
- Chute de matériaux à Arnex-sur-Nyon en mai et Gingins en août.
- Feu de forêt en octobre à La Rippe.
- Inondation d'un sous-sol à Gingins en décembre.

Faits marquants :

Augmentation du nombre d'interventions, avec 3 cas de plus par rapport à l'année précédente. Diminution des inondations (-1) mais augmentation des incendies (+4). Il y a eu 11 interventions en journée entre 06h00 et 18h00 (48%) et 12 de nuit (52%).

Exercices du DAP :

Les membres du DAP se sont formés aux domaines de base et aux missions attribuées lors de deux exercices. Les thèmes traités ont été :

- Alimentation d'un TP + utilisation matériel Z126.
- Fonctionné en tant que machiniste sur les deux types de MP.
- Introduction matériel feu de végétation.

Les officiers et les sous-officiers se sont formés sur la conduite d'intervention et un cours cadre s'est déroulé à la colonie Saint-Gervais de La Rippe où différentes équipes travaillaient sa croix et sa prise de décision dans une zone avec peu d'eau à disposition (maquette en lego utilisée).

Manifestations :

Les sapeurs-pompiers du DAP Bonmont se mettent en général à disposition des collectivités publiques pour des services de gardes ou de parcage. Durant l'année 2023, le service manifestation s'est occupé des gardes feux pour la fête nationale du 1er août et d'un service parcage de véhicules pour la course de VTT de la Barillette, du vide grenier à Chésérax et des promotions ESEP à Borex.

→ **ORPC (organisation régionale de la protection civile)**

L'ORPC du District de Nyon a accueilli avec une grande satisfaction son nouveau Commandant le 1er mars 2023 en la personne de Monsieur Joël Tobler.

Le CODIR a rapidement constaté de nombreux changements positifs et l'équipe en place a adopté son nouveau Chef sans réserve. Même si 2023 peut être considéré encore comme une année de transition, le CODIR retrouve progressivement, et plus particulièrement dès le deuxième semestre, son rôle essentiel dans le domaine stratégique.

En conséquence, depuis l'automne 2023, la répartition des charges salariales et des honoraires des prestataires externes, en particulier ceux de plusieurs membres du CODIR, revient progressivement à la normale.

Les mesures imposées par l'EMCC au courant 2022 dans le cadre de la situation internationale, continuent à peser sur les dépenses.

Le CODIR relève avec satisfaction que, malgré la période difficile traversée, la participation versée par les Communes, initialement portée au budget à raison de CHF 21.84 par habitant ne se monte pour cet exercice qu'à CHF 20,67 par habitant.

Le Conseil intercommunal s'est réuni à deux reprises, le 29 mars et le 27 septembre 2023. Il a approuvé les préavis suivants :

Séance du 29 mars 2023 :

- Préavis 8 - 2021-2026 - Comptes 2022

Séance du 27 septembre 2023 :

- Préavis n° 9 – 2021-2026 : Budget 2024
- Préavis n°10 – 2021 -2026 : règlement du Conseil intercommunal
- Préavis n°11 - 2021-2026 – Mise en sécurité et conformité du CEP de Prangins pour l'obtention du permis d'habiter (ou d'utiliser).

Missions :

Malgré le retour à une année presque normale, le plan d'engagement 2023 a une nouvelle fois été bien rempli, 3178 jours de service ont été produits par les astreints de notre district, à raison de 2103 jours consacrés à la formation (CR), 225 jours pour les interventions en situation d'urgence (ISU) et 850 jours pour les interventions en faveur de la collectivité. (IFC)

## **AFFAIRES SOCIALES**

### **→ L'ARAS (Association Régionale d'Action Sociale)**

L'ARAS du district de Nyon est une association de communes au sens de la Loi sur les Communes. Son siège est à Nyon et les 47 Communes du district en sont membres.

L'ARAS a deux buts principaux :

1. L'application de la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) du 2 décembre 2003
2. L'application du Règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'assurances sociales (RAAS)

La réalisation de ces tâches est confiée au Centre social régional (CSR, basé à Nyon) pour ce qui concerne la LASV et aux Agences d'assurances sociales (AAS, à Nyon et Gland) pour le RAAS.

A relever que l'Agence d'assurances sociales de Nyon intègre également un Centre Régional de Décision (CRD) en matière de PC Familles. Cet organe a la charge d'examiner le droit et d'octroyer s'il y a lieu les prestations financières prévues par ce dispositif, dont le but est d'apporter un « coup de pouce » aux familles ayant un revenu qui ne permet pas de couvrir leurs charges (selon certaines normes).

## Organisation

### Conseil intercommunal

Présidente Mme Chantal Maurer, Syndique, Mont-sur-Rolle

### Comité de direction (au 31.12.2023)

Présidente Mme Stéphanie Schmutz, Municipale, Nyon

Membres Mme Isabelle Monney, Municipale, Gland

Mme Monya Jaccard, Municipale, Burtigny

M. Salvatore Mascali, Municipal, Mies

M. Jean-Jacques Nicolet, Municipal, Marchissy

Mme Pascale Vollenweider, Municipale, Rolle

M. Jean-Luc Buagniaux, Syndic, Borex

Directeur M. Antoine Steiner, Directeur ARAS (voix consultative)

## Centre Social Régional (CSR)

Le CSR a pour missions principales d'informer et d'orienter la population du district dans le réseau social régional et cantonal, et d'octroyer les prestations du Revenu d'insertion (RI), conformément à la Loi sur l'Action Sociale Vaudoise (LASV) du 2 décembre 2003.

### Le CSR en quelques chiffres

- Nouvelles demandes déposées chaque mois : 77
- Aides financières versées : 16 mio
- Encaissements : 3 mio

### Nombre de dossiers RI

Dans la région de Nyon, en moyenne chaque mois, 621 personnes, couples ou familles, ont bénéficié des prestations du Revenu d'Insertion en 2023 (612 en 2022). Ce chiffre correspond aux dossiers pour lesquels un financement est octroyé par la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) de l'Etat de Vaud. En réalité, il ne reflète qu'une partie de l'activité puisque nous constatons des flux importants chaque mois : des personnes « entrent » dans le dispositif RI, d'autres en sortent, et d'autres encore se voient le droit refusé après analyse complète de leur dossier de demande.

Evolution du nombre de dossiers :

	2023	2022	2021	2020
Dossiers financés	621	612	690	739

### Les activités

La prise en charge des personnes qui bénéficient des prestations du Revenu d'Insertion (RI) est mise en œuvre selon trois axes généraux.

- *Evaluation sociale*

La première évaluation de la demande d'une personne qui s'adresse au CSR est réalisée par un professionnel du social. Au cours de ce premier bilan, le rôle de l'assistant social est en effet d'analyser la demande, de répondre à une éventuelle situation d'urgence, d'orienter vers d'autres services spécialisés s'il y a lieu, et d'examiner le droit à la prestation financière RI et/ou le besoin d'un appui social. Il réalise également un premier examen de la « subsidiarité » de l'aide sociale, puisque celle-ci n'intervient que si le droit à d'autres prestations sociales ou assurantielles n'existe pas, ou dans l'attente de la détermination d'un tel droit.

- *Prestations financières RI :*

Analyse du dossier, demande de pièces supplémentaires, examen complet du droit aux prestations financières et analyse complémentaire de la subsidiarité, proposition de décision RI : ce sont là les tâches principales assurées par le gestionnaire de dossier qui intervient ensuite dans le processus d'octroi du RI. Il est chargé tous les mois de procéder à un nouvel examen pour chaque dossier, sur la base des documents obligatoires remis par les bénéficiaires (déclaration de revenus - questionnaire mensuel) : les conditions de droit sont effectivement analysées mensuellement. Ainsi, l'aide sociale (le RI) n'est versée que partiellement lorsque la personne dispose de revenus qui ne lui assurent pas le minimum vital pour le mois en question.

- *Appui social et mesures d'insertion*

Un bilan social est effectué en parallèle par un assistant social. Il a pour but de mettre en évidence les domaines dans lesquels un appui social est nécessaire, c'est-à-dire les champs sur lesquels l'assistant social devra travailler avec la personne dans le but qu'elle puisse retrouver son autonomie « la plus grande, la plus durable, et la plus rapide possible », comme le stipule les directives en la matière. L'appui social se concrétise par l'établissement d'un plan d'action personnalisé avec le bénéficiaire, qui formalise les objectifs poursuivis. Par la signature de ce plan d'action, il s'engage à respecter les objectifs fixés et à tout mettre en œuvre pour retrouver son autonomie. Pour atteindre les objectifs, divers moyens sont mis en œuvre, comme la sollicitation d'organismes partenaires spécialisés, avec lesquels le CSR collabore, et qui mettent en œuvre des programmes de réinsertion et/ou de formation.

### **Agences d'Assurances Sociales (AAS)**

Conformément au Règlement cantonal du 28 janvier 2004, les Agences d'assurances sociales ont pour mission de renseigner la population dans toute démarche concernant les droits et obligations en matière d'AVS/AI/APG/LVLAMal, ainsi que de, notamment, compléter et contrôler les demandes de subsides à déposer auprès de l'Office vaudois de l'assurance maladie (OVAM) ou de la Caisse Cantonale de Compensation AVS.

#### **AAS compétente par Commune**

Les habitants des 47 communes du district de Nyon sont invités à s'adresser à l'une des deux agences, en fonction de leur lieu de domicile :

**AAS de Nyon :** Arnex, Arzier, Bassins, Bogis-Bossey, Borex, Chésereux, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Crans, Crassier, Duillier, Eysins, Founex, Genolier, Gingins, Givrins, Grens, La Rippe, Longirod, Marchissy, Mies, Nyon, Prangins, St-Cergue, St-George, Signy, Tannay, Trélex.

**AAS de Gland :** Begnins, Bursinel, Bursins, Burtigny, Coinsins, Dully, Essertines-s/Rolle, Gilly, Luins, Le Vaud, Luins, Mont-s/Rolle, Perroy, Rolle, Tartegnin, Vich, Vinzel

### Les AAS en quelques chiffres

- Passages dans les AAS (en moyenne) : 40 personnes par jour
- Contacts téléphoniques (en moyenne) : 32 appels par jour
- Personnes bénéficiaires d'un subside à l'assurance maladie : 20'333
- Dossiers avec prestations complémentaires AVS/AI : 1'877

### CRD PC Familles

Au sein de l'Agence d'assurances sociales de Nyon est intégré un Centre Régional de Décision (CRD) en matière de PC Familles.

Toutes les personnes du district sollicitant les PC Familles sont donc invitées à s'adresser à l'AAS Nyon, qui traite le dossier dans son intégralité, de sa constitution à la décision d'octroi (ou de refus) de prestations.

Les PC Familles compensent la différence qu'il y a entre les revenus propres d'une famille et le montant des dépenses reconnues pour cette famille. Elles couvrent les besoins vitaux de toute la famille lorsqu'il y a des enfants entre 0 et 6 ans et uniquement ceux des enfants lorsque ceux-ci sont plus âgés (entre 6 et 16 ans).

Elles se composent d'une prestation financière (PC Familles annuelle) et du remboursement des frais de garde d'enfants et de maladie dûment prouvés ou, dans certains cas, uniquement du remboursement des frais précités (octroi partiel).

Pour pouvoir prétendre aux PC Familles, les conditions suivantes sont requises :

- Être domiciliés dans le canton de Vaud depuis 3 ans au moins et disposer d'un titre de séjour valable ;
- Vivre en ménage commun avec des enfants de moins de 16 ans ;
- Disposer de revenus insuffisants par rapport aux dépenses de la famille, selon les normes définies dans la Loi sur les PCFam.

A fin 2023, 335 familles domiciliées dans la région bénéficient de ce « coup de pouce » PC Familles.

## ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE, GARDERIE, FAMILLES

### Accueil de la petite enfance, garderie, familles

#### Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)

Au 31 décembre 2023 les taux de fréquentation, par structure, sont les suivants :

	La Boîte à Malices La Rippe (84 places)	Les Z'Eysinous Eysins (84 places)	Tournicotty Chésereux (60 places)	Les P'tits Lézards Gingins (60 places)
Matin	62% (75%)*	47% (60%)	50% (50%)	52% (57%)
Mercredi matin (1P)	79% (58%)	Accueil à La Boîte à Malices	Accueil à La Boîte à Malices	Accueil à La Boîte à Malices

Midi	98% (99%)	100% (92%)	100% (99%)	100% (100%)
Après-midi (1P-2P)	57% (55%)	53% (69%)	63% (81%)	31% (34%)
Soir	97% (95%)	96% (94%)	91% (99%)	95% (83%)

\*() Chiffres 2022

Le taux d'occupation du Repère se trouvant au collège de l'ESEP à Borex-Crassier en 2023 est de 87% contre 63% en 2022. En décembre 2023, il a accueilli entre 11 et 19 enfants l'après-midi.

L'AEE a une autorisation pour 18 enfants et a obtenu une dérogation pour accueillir 19 enfants les lundis, mardis et jeudis après-midi.

### Accueil en Milieu Familial

Les accueillant-e-s en milieu familial sont toujours géré-e-s par la Ville de Nyon par le biais d'une convention. La collaboration, tant avec la Ville de Nyon qu'avec la coordinatrice, est excellente.

13 accueillant-e-s sont agréé-e-s sur nos communes qui encadrent 94 enfants.  
 59 enfants sont d'âge préscolaire et 35 sont accueillis pour du parascolaire.

### Accueil collectif préscolaire (crèches)

Pour mémoire, le cadre de référence pour l'accueil collectif de jour préscolaire spécifie que les enfants doivent être pris en charge selon un taux d'encadrement éducatif global, soit : 1 personne encadrante présente pour 5 enfants présents, de la naissance jusqu'à l'âge de 18 ou 24 mois (bébés) ; 1 personne encadrante présente pour 7 enfants présents âgés de 18 ou 24 à 30 ou 36 mois (trotteurs) ; 1 personne encadrante présente pour 10 enfants présents âgés de 30 ou 36 mois à l'âge d'entrée à l'école obligatoire (grands). Les équipes éducatives sont formées au minimum de 80 % de personnel diplômé.

### Crèche de La Galiote à Eysins

La crèche dispose de 24 places, réparties en 2 groupes multi-âges : 10 bébés/trotteurs et 14 trotteurs/grands.

### Crèche Les Papillons à Crassier

La crèche dispose de 44 places, soit 10 bébés, 14 trotteurs et 20 grands.

Au 31 décembre 2023, les taux de fréquentation, par structure, sont les suivants :

	La Galiote Eysins (24 places)	Les Papillons Crassier (44 places)
Bébés		81% (87%)
Trotteurs		88% (89%)
Grands		91% (91%)
Bébés/Trotteurs	99% (91%)*	
Trotteurs/Grands	91% (95%)	

\*() chiffres 2022

## Jardin d'enfants « Les P'tits soleils »

Les communes de Borex et Crassier soutiennent l'activité de ce jardin d'enfants, qui diversifie l'offre en matière d'accueil des enfants.

### Les devoirs surveillés

Devoirs Surveillés	Nombre de contrats	
	du 01.01 au 30.06.2023	du 01.09 au 31.12.2023
1P-6P	42 contrats	49 contrats
7P-8P	25 contrats	38 contrats
Total	67 contrats	87 contrats

### INFORMATION SUR:

#### → Police des constructions

Permis de construire délivrés en 2023 (enquête publique, dispensé, autorisation municipale) : 1 enquête publique (STI) – 15 dispensés d'enquête publique (72d RLATC), 20 autorisations municipales (uniquement pour des capteurs solaires). 33 permis d'habiter ou d'utiliser ont été délivrés. Il n'y a pas eu de projet abandonné.

Dossiers en suspens :

- le projet de construction d'un immeuble d'habitation est à nouveau bloqué par un recours contre la décision municipale de délivrer un permis de construire. En effet, la Cour de droit administratif et public s'est déterminée une première fois en 2023 en annulant le permis de construire initialement délivré. La Municipalité a émis une décision municipale octroyant un nouveau permis de construire, ayant constaté que le constructeur avait corrigé les éléments litigieux, suivant ainsi le jugement de la Cour.
- Le projet de construction de trois villas mitoyennes bloqué par un recours a été retiré et un nouveau projet déposé.

Faisant suite à la validation du nouveau contrat de mandat par l'Association de communes du District de Nyon pour le Service Technique Intercommunal (STI), ce dernier a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le STI/STG reste chargé du contrôle, du respect des dispositions légales, de l'examen et du suivi des dossiers de construction. Il facilite ainsi la tâche des municipalités et des prises de décisions qui leur incombent.

#### → Routes

En raison de problèmes de structure du Pont sur le Boiron, situé sur la route cantonale No 11-B-P Route de Genève en traversée de la localité de Crassier, le tronçon compris entre le giratoire de la Douane (Route de Genève / Route de Divonne) et l'intersection des Routes de Genève et de Nyon a été interdit dès le 17 mai 2023 et pour une durée indéterminée, aux poids lourds de plus de 18 tonnes.

Suite à la découverte de l'état de ce pont, la Municipalité a décidé de faire inspecter tous les ponts de la commune. Le résultat de ces inspections démontre que tous les ponts sont concernés par des travaux de remise en état d'une plus ou moins grande importance.

Des travaux d'assainissement du ponceau sur l'Auvernay ont déjà été entrepris par la DGMR en septembre 2023.

Il est à noter que le canton subventionne la réfection des ouvrages d'art en localité.

→ **Eau sous pression ESP et compteurs**

Depuis 1<sup>er</sup> janvier 2016, les SITSE (Services industriels de Terre Sainte et Environs) ont repris entièrement le réseau ESP après celui des EC et EU.

### **CONCLUSIONS**

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER**

- **dans** sa séance du 20 juin 2024,
- **vu** le préavis municipal N° 23/2024 – mai 2024 – sur les comptes au 31.12.2023,
- **ouï** le rapport de la commission de gestion,
- **considérant** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### **DECIDE.**

- 1. d'approuver** le préavis 23/2024 – Rapport de gestion et comptes exercice 2023,
- 2. d'approuver** les comptes de l'exercice 2023 tels que présentés,
- 3. de donner décharge** à la Municipalité et au Boursier de Crassier de leur gestion pour l'exercice 2023.



Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 27 mai 2024 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal de Crassier.

Au nom de la Municipalité

*Le Syndic:*  
S. Melly

*La Secrétaire:*  
B. Isabettini

#### **Annexes :**

Comptes et bilan 2023  
Rapport de la fiduciaire  
Plan des dépenses d'investissement

Art. 44/Règlement Conseil communal: *La Municipalité est informée de la date des séances de toute commission Délégué-e-s municipal-e-s-aux à convoquer*: M. S. Melly, Syndic et le Boursier M. M.-H. Berlie.